



OKARÉ

Le Spécialiste à La Réunion
de l'Immobilier Neuf

OKARÉ
Une offre
d'investissement
All Inclusive



- Pour un investissement maîtrisé en toute sérénité -

OKARÉ

Partenaire de votre projet

Un accompagnement sur-mesure, pour un investissement « clé en main ».

Parce qu'investir dans un bien immobilier comporte de nombreuses étapes, OKARÉ crée l'offre ALL INCLUSIVE.

Nous vous accompagnons dans toutes vos démarches !

Afin de faciliter votre quotidien, notre service Administration Des Ventes (ADV) vous accompagne dans toutes les démarches administratives et prend en charge votre dossier de A à Z, pour un suivi rigoureux et professionnel.

Un back-office performant dédié à votre acquisition et à votre écoute.

«En relation avec tous les acteurs de votre investissement (promoteurs, banques, notaires, etc.), OKARÉ se mobilise à vos côtés pour gérer et optimiser votre projet.»

Nous demeurons à votre entière disposition pour toute demande.





Votre satisfaction est notre objectif : vous obtenir les meilleures conditions tout en bénéficiant de l'expertise de nos partenaires. Un prêt adapté à votre projet !

OKARÉ

Financer votre projet

Le Financement de votre projet immobilier, adapté à l'investissement !

Où trouver le meilleur financement ? Taux et assurance ?

Comment financer avec souplesse mon investissement ? Quelle durée ? Faut-il un apport ?

OKARÉ vous fait bénéficier de l'expertise de ses partenaires.

Chaque étape de votre acquisition immobilière est importante, c'est pourquoi OKARÉ s'entoure de professionnels du crédit immobilier pour vous accompagner et vous représenter auprès de toutes les banques et organismes financiers.

Avec Okaré, consultez toutes les offres du marché !

OKARÉ

L'acte authentique de votre projet

L'acte authentique de vente, dernière étape avant le grand jour !

Dès l'obtention du financement, vous êtes prêts à devenir propriétaire.

Saviez-vous que vous avez plusieurs possibilités pour régulariser la vente ?

- La signature en l'étude notariale en charge de l'acte,
- La signature dite « en participation » avec le notaire que vous avez mis en collaboration,
- La signature par procuration.

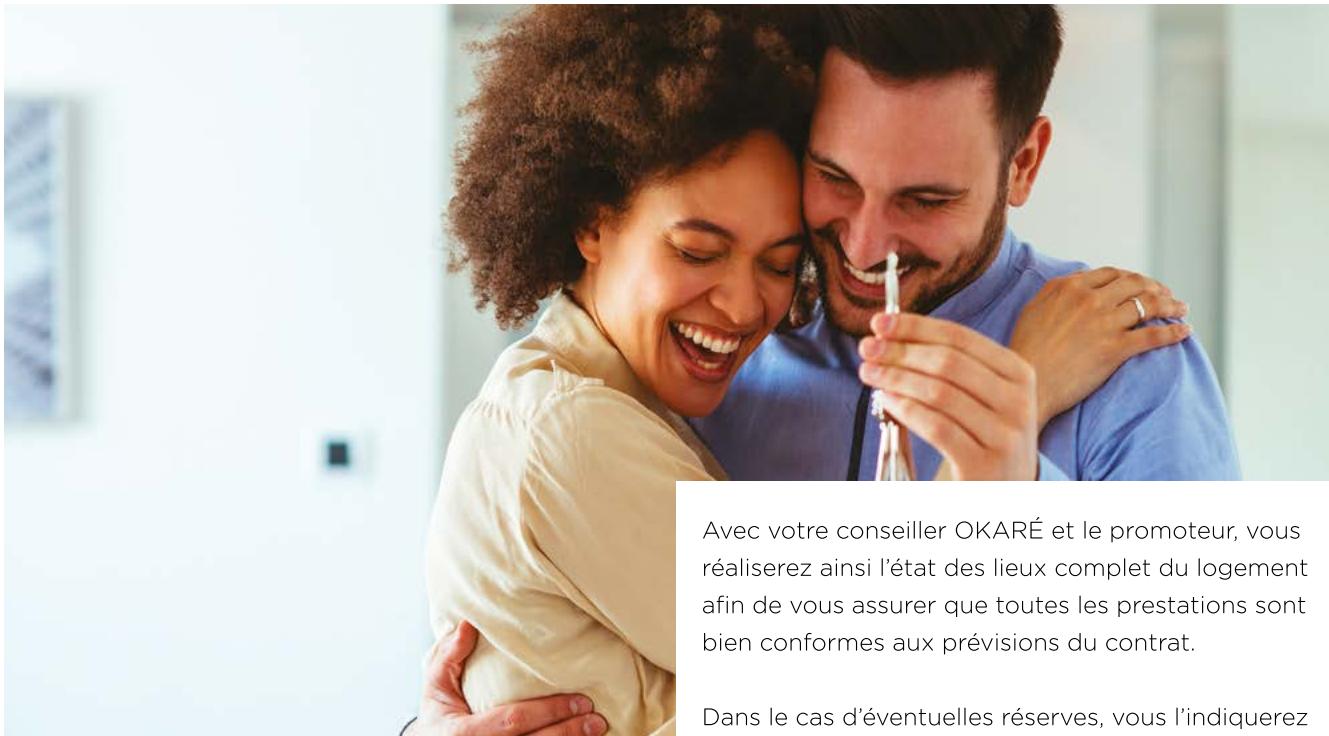
Les coûts peuvent varier suivant l'option retenue.

OKARÉ se charge de toutes les formalités pour mettre en place l'option que vous privilégiez.

Notez que l'acte authentique de vente, valide également le dispositif fiscal choisi. La date d'acquisition étant celle retenue par l'administration fiscale comme « date de réalisation » du projet.



*À la signature de l'acte authentique de vente, vous devenez officiellement propriétaire de votre futur logement.
Toutes nos félicitations !*



OKARÉ

LES CLÉS DE VOTRE PROJET

Le moment si symbolique mais tant attendu est enfin arrivé : la remise des clefs.

La livraison d'un logement neuf représente un moment important pour un propriétaire, dans le processus d'achat d'un bien immobilier. C'est pourquoi, nous sommes là pour vous accompagner lors de cette dernière étape cruciale.

Avec votre conseiller OKARÉ et le promoteur, vous réaliserez ainsi l'état des lieux complet du logement afin de vous assurer que toutes les prestations sont bien conformes aux prévisions du contrat.

Dans le cas d'éventuelles réserves, vous l'indiquerez alors sur le procès-verbal de livraison (PV). Le cadre légal impose au promoteur, un délai de 30 jours pour intervenir.

Vous bénéficierez à compter de ce jour, de toutes les garanties légales de construction (assurance décennale, biennale, dommages-ouvrage, parfait achèvement, etc.)

À savoir : la Déclaration d'Achèvement des Travaux (DAT) ouvre droit à la réduction d'impôt de certains dispositifs fiscaux (loi Pinel & Outre-mer, dispositif Censi-Bouvard, etc.).

OKARÉ

LA GESTION LOCATIVE

Avant, pendant et après l'acquisition de votre bien, nous vous accompagnons pleinement dans votre projet, avec toujours la même exigence.

LOUER SON BIEN DANS LE RESPECT DES ENGAGEMENTS.

Dans le cadre d'un investissement locatif, certains dispositifs fiscaux observent des règles précises de mise en location d'un bien immobilier. Vous devez suivre rigoureusement les conditions liées à la zone de l'investissement (A, A bis, B1, Outre-mer). Faire appel à un professionnel vous permettra donc de vous assurer que toutes vos obligations sont respectées.

En nous confiant la gestion de votre investissement, nous vous proposerons un suivi personnalisé pour une gestion optimale de votre patrimoine immobilier.

Notre filiale de gestion LOGER, vous apporte toutes ses garanties :

- Garantie de loyers impayés, sans franchise, durée illimitée,
- Détériorations immobilières,
- Protection juridique,



- Vacance locative,
- Assurance Propriétaire Non Occupant (PNO), optionnelle,
- Garantie revente, optionnelle.

En tant que client OKARÉ, vous bénéficiez également de l'offre « Privilège ». Celle-ci comprend un grand nombre d'avantages dont des conditions tarifaires premium et 1 an de gestion offert !

*En nous faisant confiance, vous garantissez
100% de vos loyers et profitez
de notre offre privilège !*

OKARÉ

VOTRE DÉCLARATION D'IMPÔTS

Le temps est venu de déclarer au centre des impôts, les caractéristiques de votre investissement donnant droit à avantage fiscal. Un casse-tête pour certains, entre les différents documents à ne pas oublier de remplir, faute de requalification fiscale.

Certaines lois nécessitent la plus grande attention pour bénéficier des avantages qu'offre votre achat immobilier (défiscalisation, amortissements, déductions, etc.)

S'entourer d'un cabinet d'expertise comptable, c'est alors s'assurer du respect des obligations déclaratives. Soucieux de vous accompagner, OKARÉ vous propose un kit fiscal auprès de notre partenaire expert-comptable. (voir conditions en agence).

N'oubliez pas l'ensemble des formulaires CERFA, suivants :

> 2042 - 2042C - 2042 IOM - 2044 - 2044 EB - H1/H2

N'oubliez pas également l'exonération partielle de la TAXE FONCIERE, les deux premières années suivant l'achèvement de l'immeuble ! Vous disposez de 3 MOIS pour faire ce déclaratif ! Avec OKARÉ, c'est inclus !



L'IMMOBILIER, NOTRE PASSION !

OKARÉ, c'est l'expérience de l'immobilier depuis près de 40 ans. Présents depuis 1982 à La Réunion, nous accompagnons + de 15 000 clients et mettons tout en œuvre pour représenter au mieux vos intérêts.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez !

immobilier-okare.com



NOUS CONTACTER :

 **0262 90 91 50**

NOUS RENCONTRER :

Agence de Saint-Denis 15/17 rue Labourdonnais - 97400 Saint-Denis

Agence de Saint-Gilles 16 rue de la Cheminée - Rés du Théâtre - 97434 Saint-Gilles-Les-Bains

Agence de Saint-Leu 198 rue du Général Lambert - 97436 Saint-Leu

Agence de Saint-Pierre 53 Rue Francois de Mahy - 97410 Saint Pierre

Agence de Bras Panon 2 impasse des Citrines Rés Ludisia - 97412 Bras Panon